

RÈGLEMENT SUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

FRAIS DE DÉPLACEMENT D'UN TITULAIRE D'UN EMPLOI SUPÉRIEUR (AU QUÉBEC)

Paragraphe 17 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

Exercice financier : 2019-2020

Trimestre : octobre, novembre, décembre 2019

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Conférence sur le BAPE au colloque annuel d'ENvironnement Jeunesse	2019-10-05 2019-10-08	Montréal	45,23					
Philippe Bourke	Président	Membre du jury au gala des prix Conciencia de la Montérégie	2019-10-23 2019-10-25	Longueuil	87,30					
Philippe Bourke	Président	Présentation à l'Université de Sherbrooke à Longueuil	2019-11-01 2019-11-02	Longueuil	132,74					
Philippe Bourke	Président	Participation au lancement de l'État du Québec par l'Institut du nouveau monde (INM)	2019-11-08 2019-11-11	Montréal	54,79					

Nom	Fonction	But de déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
									Montant	Description
Philippe Bourke	Président	Participation à l'Observatoire de la consommation responsable de l'Université du Québec à Montréal	2019-11-26 2019-11-27	Montréal	106,22					

Les dépenses déclarées sont celles comptabilisées durant la période visée. Les taxes (TPS et TVQ) sont exclues de chaque dépense s'il y a lieu.